

portant approbation des comptes
prévisionnels pour l'exercice 1979-1980
de la Céramique Industrielle du Bénin
(C.I.B.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le Décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU Le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement modifié par le Décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU les Statuts de la Céramique Industrielle du Bénin (CIB) ;
- VU le Décret n° 78-141 du 5 Juin 1978 portant nomination des Représentants de l'Etat Béninois au Conseil d'Administration de la CIB ;
- VU les délibérations du Conseil d'Administration de la CIB au cours de sa session du 8 Mai 1979 ;

SUR Proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Août 1979,

D E C R E T :

Article 1er..- Sont approuvés les Comptes Prévisionnels Exercice 1979-1980 de la Céramique Industrielle du Bénin (CIB) tels qu'ils figurent en annexe au présent Décret.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

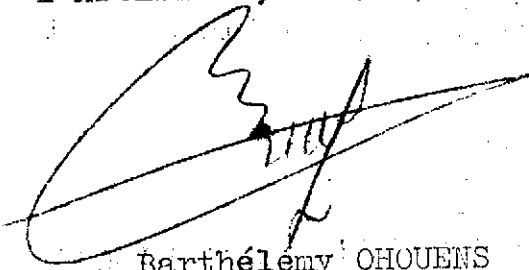
Fait à COTONOU, le 13 Septembre 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

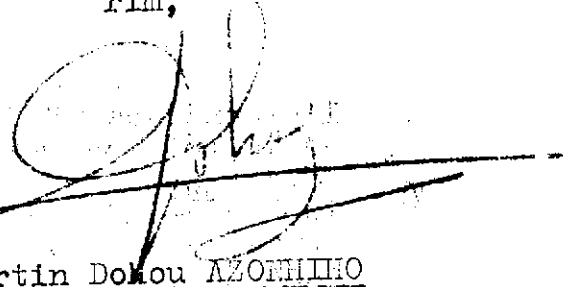
.../...

Le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat,



Barthélemy OHOUEMS

Pour Le Ministre des Finances,
absent, le Ministre Délégué
auprès du Président de la Ré-
publique, Chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Orienta-
tion Nationale chargé de l'inté-
rim,



Martin Dohou AZOMHINO

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MIA-MF 10 autres
Ministères 13 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI 2
Gde-Chanc. 1 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 BCP 1 C.I.B. 10 JORPB 1.-

PP-87